

DEMANDE DE VISA TRANSFORMABLE EN LONG SEJOUR POUR REGROUPEMENT FAMILIAL POUR EPOUX(SE) ET ENFANTS D'UN(E) RESSORTISSANT(E) ETRANGER(E)

I. EPOUX(SE)

Liste des pièces à fournir :

- Formulaire de demande de visa transformable en long séjour dûment rempli, daté et signé (à télécharger sur le site de l'Ambassade)
- 01 photo d'identité récente (à coller sur le formulaire de demande)
- Passeport original en cours de validité dont l'expiration est à plus de 6 mois après de la date de retour. Il doit contenir au moins deux pages libres lors du dépôt de dossier.
- Copie de l'acte de Mariage
- Livret de Famille
- Copie du passeport et du visa transformable de l'ayant droit principal (époux ou épouse) ou son récépissé ou sa carte de résident émanant du Ministère de l'intérieur
- Un certificat de résidence établi à Madagascar au nom de l'expatrié (délivré par le Fokontany)
- Extrait de Casier judiciaire Bulletin N°3 (moins de 3 mois original)
- Attestation de changement de résidence délivrée par la mairie en France (*Une déclaration sur l'honneur ou une attestation signée par l'intéressé(e) même visée par la Mairie n'est pas recevable*)
- Une copie du billet d'avion aller-retour 1 mois ou un billet modifiable
- Droit : 35 € (Par chèque à l'ordre de l'Ambassade de Madagascar ou en espèces à payer uniquement auprès du Service Comptabilité de l'Ambassade)

II. ENFANT MOINS DE 21 ANS

- Formulaire de demande de visa transformable en long séjour dûment rempli, daté et signé (à télécharger sur le site de l'Ambassade) ;
- 01 photo d'identité (à coller sur le formulaire de demande)
- Passeport original en cours de validité dont l'expiration est à plus de 6 mois après de la date de retour. Il doit contenir au moins deux pages libres lors du dépôt de dossiers.
- Copie de l'acte de Naissance
- Livret de Famille
- Copie du passeport et du visa transformable de l'ayant droit principal (père ou mère) ou de son récépissé ou de sa carte de résident émanant du Ministère de l'intérieur
- Un certificat de résidence établi à Madagascar au nom de l'expatrié (délivré par le Fokontany)
- Extrait de Casier judiciaire Bulletin N°3 (moins de 3 mois original)
- Attestation de changement de résidence délivrée par la mairie en France (*Une déclaration sur l'honneur ou une attestation signée par l'intéressé(e) même visée par la Mairie n'est pas recevable*)
- Une copie du billet d'avion aller-retour 1 mois ou un billet modifiable
- Droit : 35 € (Par chèque à l'ordre de l'Ambassade de Madagascar ou en espèces à payer uniquement auprès du Service Comptabilité de l'Ambassade)

N.B : - *Le visa de court séjour n'est pas transformable en visa de long séjour à Madagascar.*

- *Le service peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires pour le besoin de l'instruction du dossier.*
- *Arrivant à Madagascar, vous disposez d'un délai d'un (01) mois pour effectuer la demande de carte de résident auprès du Ministère de l'Intérieur, Service d'immigration et d'émigration en déposant les mêmes documents (originaux).*
- *Les droits de visa ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.*
- *Pour les demandes envoyées par courrier, prévoir au moins 10 jours avant la date de départ et joindre une enveloppe Chronopost pour le retour. Les enveloppes timbrés et les recommandés ne sont pas acceptés.*
- *Tout dossier incomplet ne sera pas traité.*

Dépôt de demande de visa : Lundi au vendredi de 09H00 à 13h00

Retrait de passeport muni de visa : Lundi au vendredi de 14H00 à 16h30

Délai de traitement: 03 jours ouvrés pour compter de la réception du dossier complet

Email : servicevisas.ambamadparis@gmail.com